

**Siège Social : 36000 Châteauroux**  
**Adresse : 2 Place des Cigarières**  
**Date de convocation : 19 juin 2024**

---

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Mardi 09 Juillet 2024

**L'an deux mil vingt quatre**

**Le 09 juillet,**

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 33 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (27)**

ALLARD Bernard, AVEROUS Gil, BERTHOUMIEUX Pierre, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, ELBAZ Xavier, GOURLAY Philippe, HUGON Jean-Yves, IMBERT Tony, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, POINTIERE Michaël, ROBIN Guy, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, VIAUD Philippe, VIDAL Claude.

**Étaient absents (14)**

AUJEAN Bernard, CHEVALLET Michel, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, DRUI Martial, LAROCHE Laurent, NAVARRO David, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, SEMION Michel, TUAL Didier, YVERNAULT Philippe.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)**

BAPTISTA DE HORT Carole a donné pouvoir à LION Michel  
GARGAUD Patrick a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre  
LUMET Thierry a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis  
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à PERSONNE Jacques  
ROUFFY Marc a donné pouvoir à DAUZIER Claude  
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

**Étaient excusés (3)**

FOISEL Michel, GLOMOT Pascal, PICOUT Laurent.

**Objet : Approbation du SDIRVE**

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, dite loi LOM, puis l'ordonnance du 3 mars 2021 transposant plusieurs mesures du droit européen relatives au marché de l'électricité, et le décret n°2021-565 du 10 mai 2021 relatif aux schémas directeurs de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables, ont précisé le cadre juridique du déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) au travers d'un schéma directeur (SDIRVE).

Considérant la décision du SDEI en date du 13 décembre 2021 de s'engager à porter à la maille départementale le schéma directeur des IRVE ;

Considérant que le SDEI s'est agrégé à un groupement de syndicats d'énergies pour l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharges de véhicules électriques et hybrides rechargeables ;

La démarche d'élaboration d'un schéma directeur d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques, placée sous la responsabilité du SDEI a été coconstruite sur la période de mars 2023 à mars 2024 avec les représentants des collectivités de l'Indre, de la région Centre-Val de Loire et des représentants d'acteurs privés de l'écosystème sur la mobilité électrique. L'ambition de ce document est de dresser un diagnostic et des pistes d'actions pour réussir la transition vers une mobilité décarbonée par la massification de l'électromobilité sur le territoire de l'Indre.

Ce schéma s'est positionné sur les seuls points de recharge ouverts au public et uniquement sur les véhicules 100% électriques appartenant aux particuliers.

L'élaboration du SDIRVE a donné lieu à plusieurs comités de pilotage et comités techniques afin de l'adapter aux particularités du département.

A l'issue de ces réunions de concertations avec les différents acteurs de la mobilité au sein du département le schéma directeur des infrastructures de recharges de véhicules électriques et hybrides rechargeables est finalisé

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver le schéma directeur des Infrastructures de recharges pour Véhicules électriques joint en annexe.

**Article 2** : de transmettre le SDIRVE au Préfet de l'Indre pour approbation.

Pour extrait conforme,

Le Président,

  
  
Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :

  
Michel LION

Fait et délibéré les jours an et mois susdits,

Pour copie conforme

Transmis à la Préfecture le : 28/08/2024

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 02/09/2024

  


